

Le Vildéen

Magazine d'informations communales



n°2017



Le mot du maire

Dans quelques mois l'année 2017 baissera le rideau. Elle aura été marquée par une campagne électorale longue, fatigante à bien des égards et peu motivante pour les électeurs qui ont boudé les urnes. Sans se désintéresser de la politique, il faut bien reconnaître que le citoyen ne s'y retrouve plus et a dû faire face chaque jour à de nouvelles affaires qui ont pollué l'image du politique.

Dans notre commune, nous continuons à servir nos concitoyens du mieux que nous pouvons en conciliant les besoins exprimés et les lourdeurs administratives qui ralentissent le bon déroulement des opérations. C'est notamment le cas pour la sécurité routière où nous devons faire face à des incivilités et à des manquements au code de la route qui nous obligent à dépenser beaucoup d'argent. Ainsi après avoir fait baisser la vitesse des véhicules sur la route de Dinan, nous avons entrepris de sécuriser les rues de la Borgnette et de la Croix Nergan ainsi que la rue de l'Ecole. Pour cette dernière les travaux devraient être terminés pour la mi-décembre et l'investissement avoisiner les 185 000 euros H.T. dont 40.000 euros pris en charge par le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor.

Par ailleurs, le projet de maison de santé qui regroupera des professionnels paramédicaux et de l'habitat locatif aidé est lancé et confié à Dinan-Habitat ; le permis de construire sera délivré fin octobre ou début novembre avec des travaux qui pourraient démarrer fin janvier 2018 ; les plans sont consultables en mairie. La viabilisation du terrain situé impasse de la mairie sera réalisée en novembre. C'est un beau projet qui permettra de regrouper sur un même lieu des professions médicales et paramédicales et ainsi faciliter l'accès aux soins de nos concitoyens.

Au niveau intercommunal nous continuons à travailler sur le PLUI ; les premières ébauches laissent à penser qu'il y aura une baisse significative du nombre de terrains constructibles sur notre commune comme sur l'ensemble de l'agglomération de Dinan ; pour notre cité on parle d'une enveloppe de six hectares sur les dix ans ; tout cela reste à négocier mais il faut s'attendre à des coupes sombres ; la priorité restant la densification des centres-bourgs et l'urbanisation des dents creuses.

D'autres projets structurants seront soumis à l'approbation du conseil municipal dans les mois à venir et nous ne manquerons pas de les porter à votre connaissance.

Je vous souhaite à toutes et à tous une bonne fin d'année 2017 et vous donne rendez-vous le 07 janvier pour les vœux du maire.

Bonne lecture.

Le Maire,
Jean-Yves JUHEL

Sommaire

Conseils municipaux.....	p 3
Infos administratives	p 10
Infos communales.....	p 15
Scolaire / Péri-scolaire.....	p 20
Vie associative.....	p 23
Infos pratiques	p 28

Mise en page :
RoudennGrafik, 02 96 58 02 03

Horaires d'ouverture de la mairie

Tél. 02 96 27 61 57 - Fax 02 96 27 07 99
mairievilde.guingalan@wanadoo.fr
www.vilde-guingalan.fr

	Matin	Après-midi
Lundi	9 h 00 - 12 h 00	14 h 00 - 17 h 00
Mardi		
Mercredi	9 h 00 - 12 h 00	14 h 00 - 17 h 00
Jeudi	9 h 00 - 12 h 00	
Vendredi	9 h 00 - 12 h 00	14 h 00 - 17 h 00
Samedi	10 h 00 - 12 h 00	

Extraits des comptes rendus de conseils municipaux

Séance du 18 mai 2017

Présents : Jean-Yves JUHEL, Gérard MIRIEL, Marcel PIGEON, Anne-Marie FOSSARD, Monique LEMOINE, René ROBERT, Annie REHEL, Christian MORIN, Roselyne MORICET, Daniel JÉGO, Jérôme JUVAUX, Nadège DAMIDE, Myriam LE BAIL, Virginie CABUY

Absent : Philippe URO

TRAVAUX / URBANISME

1) Ecole – achat de bancs

Il a été décidé d'acheter des bancs pour l'école et de retenir les propositions remises par la société MILLENIUM COLLECTIVITÉS pour un montant de 192,00 euros H.T., soit 230,40 euros T.T.C. et par SEDI EQUIPEMENT pour un montant de 374,30 euros H.T. soit 449,16 euros T.T.C.

2) Accueil périscolaire Aménagement d'un coin jeux

Le conseil municipal a décidé d'acheter du mobilier pour l'aménagement d'un coin jeux à l'accueil périscolaire et a retenu l'offre remise par PAPETERIES D'ARVOR pour un montant de 350,00 euros H.T., soit 420,00 euros T.T.C.

3) Aménagement de la rue de l'Ecole – lancement de l'appel d'offres

Le plan d'aménagement de la rue de l'Ecole a été validé par le conseil municipal pour le lancement de la consultation des entreprises avec avis presse.

4) Signalisation La Ville Rault

L'assemblée a décidé de limiter la vitesse à 50 kilomètres/heure au lieu-dit La Ville Rault et a retenu la proposition remise par la société SIGNAUX GIROD d'AVRANCHES pour la signalisation verticale, le coût est de 184,35 euros H.T., soit 221,22 euros T.T.C.

FINANCES

Organisation des joutes celtiques Demande de subvention

La commune participe depuis quelques années aux joutes nautiques au port de DINAN en versant une subvention d'un

montant de 100 euros à l'association Kiwanis. Ce montant correspond aux frais d'inscription et permet à une équipe de représenter la commune le jour de la manifestation. Par courrier en date du 2 mai 2017, la commune a été informée de l'organisation de joutes celtiques à PLELAN-LE-PETIT. Comme pour les joutes nautiques au port de DINAN, il est demandé aux communes de participer aux frais d'inscription pour pouvoir présenter une équipe.

Le conseil municipal a décidé de prendre en charge les frais d'inscription aux joutes celtiques pour un montant de 50 euros.

Questions et informations diverses

Monsieur le Maire informe que Monsieur MIRIEL, Maire de PLELAN-LE-PETIT, a envoyé un courrier accompagné d'un rapport formalisé sur l'évolution de l'amplitude horaire hebdomadaire du bureau de poste situé sur sa commune. La Poste envisage de fermer le bureau de poste le lundi toute la journée. Après discussion, le conseil municipal, émet un avis défavorable à la diminution de l'amplitude horaire hebdomadaire du bureau de poste situé sur la commune de PLELAN-LE-PETIT.

Séance du 22 juin 2017

Présents : Jean-Yves JUHEL, Gérard MIRIEL, Marcel PIGEON, Anne-Marie FOSSARD, Monique LEMOINE, René ROBERT, Annie REHEL, Christian MORIN, Roselyne MORICET, Philippe URO, Daniel JÉGO, Jérôme JUVAUX, Myriam LE BAIL, Virginie CABUY.

Absent : Nadège DAMIDE ayant donné pouvoir à Marcel PIGEON

ACHAT / TRAVAUX

1) Ecole

Achat de vidéoprojecteurs

Les élus ont décidé d'acheter et d'installer trois vidéoprojecteurs à l'école et de retenir les propositions remises par Micro Contact de MATIGNON pour un montant de 2 602,07 euros H.T., soit 3 122,48 euros T.T.C. et par EPR de PLENEE-JUGON

pour un montant de 1 285,00 euros H.T., soit 1 542,00 euros T.T.C.

2) Ecole maternelle – achat d'un tableau

Il a été décidé d'annuler et de remplacer la délibération prise le 13 avril dernier concernant l'achat d'un tableau pour retenir la proposition remise par MANUTAN COLLECTIVITÉS pour un montant de 351,69 euros H.T., soit 422,03 euros T.T.C.

3) Matériel de sonorisation

Après discussion, la municipalité a décidé d'acheter du matériel de sonorisation pour les manifestations communales et a retenu l'offre remise par DIGITAL SONO de LEHON pour un montant de 738,33 euros H.T., soit 886,00 euros T.T.C.

4) Travaux d'électricité

Les élus ont décidé d'entreprendre des travaux d'électricité : installation d'une minuterie pour le chauffage aux vestiaires du terrain de football, et déplacement du boîtier de réarmement de la hotte à la Maison du Temps Libre pour que ce dernier soit facilement accessible (en dehors de l'armoire électrique). Il a été décidé de retenir l'offre remise par la société EPR de PLENEE-JUGON pour un montant de 395,00 euros H.T., soit 474,00 euros T.T.C.

5) Travaux au local technique

Les membres de la société de chasse cherchent un local pour se réunir avec leurs chiens de chasse. Le Président et des membres de l'association ont demandé à plusieurs reprises s'ils pouvaient installer un mobil-home sur un terrain. Monsieur le Maire a refusé car cela n'est pas autorisé par le Plan Local d'Urbanisme. Il a été proposé de créer une pièce au sein du local technique. Les travaux nécessaires seraient effectués en régie ; le coût est estimé à 2 000 euros. Ce local serait mis à disposition des associations à l'occasion des rassemblements.

L'assemblée a décidé d'engager des travaux au local technique pour créer un local accessible aux associations. Ces travaux seront réalisés en régie.

6) Agrandissement du colombarium

La commune dispose d'un colombarium de 10 cases au cimetière et à ce jour il ne reste plus que deux places disponibles.

Après discussion, le conseil municipal a décidé d'installer un colombarium de 21 cases et de retenir l'offre remise par la société BENTO de LA LANDEC pour un montant de 16 935,00 euros H.T., soit 20 322,00 euros T.T.C.

VOIRIE / URBANISME

1) Aménagement rue de la Borgnette et rue de la Croix Nergan

Les élus ont décidé d'entreprendre des travaux rues de la Borgnette et de la Croix Nergan. Il s'agit de créer une allée pour les piétons rue de la Borgnette et d'installer quatre chicanes rue de la Croix Nergan.

L'assemblée a retenu la proposition remise par la société COLAS de SAINT-GUINOUX pour un montant de 14 366,50 euros H.T., soit 17 239,80 euros T.T.C.

2) Extension du réseau d'éclairage public rue de la Croix Nergan et à Coavou

L'assemblée a décidé d'entreprendre des travaux d'extension du réseau d'éclairage public rue de la Croix Nergan et à Coavou et de retenir les offres du SDE22.

3) Acquisition de la parcelle cadastrée section B numéro 1691 – Impasse de la Mairie

Le projet de la municipalité est de conforter, densifier et dynamiser le centre-bourg au sein duquel la commune est déjà propriétaire de certaines parcelles. Pour l'acquisition et le portage de ces emprises, la commune a décidé de faire appel à l'Etablissement Public Foncier de Bretagne (EPF Bretagne).

La commune de VILDE-GUINGALAN émet le souhait d'acheter à l'EPF Bretagne la parcelle cadastrée section B numéro 1691. Cette parcelle sera viabilisée par la commune puis cédée à Dinan Habitat pour la construction d'un immeuble collectif et de deux maisons individuelles.

Le conseil municipal a approuvé les modalités de calcul du prix de revient pour un montant de 65 047,50 euros, a décidé de l'acquisition de ladite parcelle,

a autorisé Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à la présente décision et a désigné Maître KERHARO pour la rédaction de l'acte notarié.

FINANCES

1) Fête de la musique - tarifs

Il a été décidé d'organiser la fête de la musique sur la commune le 24 juin 2017 et de fixer le tarif d'entrée pour le concert de gospel à 8 euros (gratuit pour les moins de 12 ans et les bénévoles).

2) Décision modificative au budget communal 2017

Les élus approuvent la décision modificative présentée ci-dessous.

Augmentation de crédits		
Opération	Compte	Montant
Investissement		
13	R1341	+ 30 090,00 €
13	R1328	+ 175,00 €
560	D2135	+ 1 100,00 €
Fonctionnement		
74	74	+ 15 063,00 €
74	74	+ 2 750,00 €
74	74	+ 8 974,00 €
73	73	+19 902,00 €
012	012	+ 10 000,00 €
011	011	+ 4 362,00 €

Diminution de crédits		
Opération	Compte	Montant
Investissement		
13	R1342	- 1 021,00 €
16	R1641	-28 144,00 €
Fonctionnement		
74	R7411	- 6 258,00 €
74	R748314	- 341,00 €
74	R74834	- 417,00 €
73	R73212	- 25 311,00 €

3) Ecole publique – répartition des charges de fonctionnement pour l'année scolaire 2016/2017

Monsieur le Maire explique que, conformément à l'article L 212-8 du Code de l'éducation, lorsque les écoles maternelles et les écoles élémentaires publiques d'une commune reçoivent des élèves dont la famille est domiciliée dans une autre commune, la commune de résidence est tenue de participer financièrement à la scolarisation de ces élèves si elle ne dispose pas d'une capacité d'accueil suffisante dans ses écoles publiques. L'école publique de la commune accueille 22 enfants domiciliés à LA LANDEC et 2 enfants domiciliés à SAINT-MAUDEZ. Ainsi, le conseil municipal doit délibérer pour fixer le montant dû au titre des charges de fonctionnement de l'école publique par ces communes.

L'assemblée fixe le montant à 545,00 euros par élève et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour établir les titres exécutoires.

Questions et informations diverses

1) Projet de Parc naturel régional Rance Côte d'Emeraude

Un Parc naturel régional est un territoire habité aux patrimoines naturels et culturels remarquables dont les acteurs locaux se réunissent autour d'un projet concerté de développement durable. Le classement d'un territoire en Parc naturel régional relève de l'Etat, sur initiative des Conseils régionaux. Il revient à une structure locale d'impulser et de construire un projet de PNR.

51 PNR existent aujourd'hui en France (en métropole et outre-mer), représentant 15 % du territoire national. De nombreux pays en Europe et ailleurs, en s'inspirant de ce modèle français, se sont depuis dotés de PNR ou d'outils similaires.

Le territoire de la commune de VILDE-GUINGALAN est inclus, entièrement dans le périmètre d'étude du Parc naturel régional (PNR) Rance-Côte d'Emeraude arrêté en décembre 2008 par délibération du Conseil régional de Bretagne, suite à différentes études et consultations. Il compte 64 communes (et non plus 66, depuis la création de BEAUSSAIS-SUR-MER) et concerne pour tout ou partie 4 communautés d'agglomération ou de

communes (la commune de SAINT-MALO, de par son niveau de population, a vocation à devenir « Ville-porte » du Parc comme cela est le cas dans la plupart des PNR. La demande de modification sera faite auprès du Conseil régional de Bretagne).

Le projet de PNR est porté par l'association COEUR Emeraude (Comité des élus et usagers de la Rance et de la Côte d'Emeraude), sous mandat et avec le soutien du Conseil Régional de Bretagne. Les Conseils départementaux des Côtes-d'Armor et d'Ille-et-Vilaine soutiennent également le projet depuis son origine. Si le PNR est créé, un syndicat mixte devra succéder à l'association COEUR Emeraude. Il rassemblera alors les communes, les communautés de communes et d'agglomération concernées et ayant souhaité faire partie du PNR, les Conseils départementaux des Côtes d'Armor et d'Ille-et-Vilaine et le Conseil régional de Bretagne. Le syndicat mixte ne se substituera pas aux collectivités mais sera chargé par elles de missions nécessaires pour mettre en œuvre le projet. Elles en fixeront le budget et la gouvernance.

Le Parc naturel régional Rance Côte d'Emeraude serait le 3^{ème} PNR de Bretagne. Il représente une opportunité pour mieux préserver et valoriser les richesses locales, naturelles et humaines, mettre en lumière un territoire dans son ensemble - au niveau national et international, encourager le développement économique local et durable. C'est aussi un outil innovant, souple et géré par les collectivités. Facteur de cohérence, il permettrait de rassembler les acteurs locaux et renforcer les liens - au sein de ce territoire historique, de cet espace de vie aujourd'hui, entre deux départements et entre le littoral et le sud.

Un avant-projet de charte, définissant les orientations des acteurs du territoire sur 15 ans, a été élaboré et sera transmis au Conseil régional de Bretagne fin avril 2017 qui l'examinera en session plénière de juin 2017 et devrait ensuite le soumettre à l'Etat pour avis intermédiaire.

L'Etat consultera plusieurs instances, notamment le Conseil national de la protection de la nature, les administrations centrales et déconcentrées en région, la Fédération des PNR de France, et devrait remettre son avis fin 2017. Ensuite, le projet de charte sera retravaillé pour prendre en compte les avis, puis soumis à enquête publique et ensuite modifié en conséquence.

Ce ne sera que plus tard (période envisagée : second semestre 2018), que chaque commune, communauté de communes ou d'agglomération, Conseil départemental sera amené à faire part, par délibération, de son choix de rejoindre ou non le PNR. La décision finale du Conseil régional de Bretagne suivra pour enfin aboutir à la demande de classement auprès de l'Etat - par décret du Premier Ministre.

Afin de conforter le dossier de candidature avant saisine des instances nationales pour avis intermédiaire, COEUR Emeraude, en accord avec la Région Bretagne, a souhaité lancer une consultation préalable de principe des communes et intercommunalités concernées, non imposée par les textes, sur la réaffirmation ou non de leur engagement en faveur du projet de Parc naturel régional Rance-Côte d'Emeraude. Il a été décidé de poursuivre l'engagement de la commune dans le projet de Parc naturel régional Rance Côte d'Emeraude jusqu'à la consultation des collectivités territoriales et des communautés d'agglomération et de communes prévue par le Code de l'environnement.

Séance du 13 juillet 2017

Présents : Jean-Yves JUHEL, Gérard MIRIEL, Marcel PIGEON, Anne-Marie FOSSARD, René ROBERT, Philippe URO, Annie REHEL, Christian MORIN, Jérôme JUVAUX, Myriam LE BAIL, Virginie CABUY.

Absents : Monique LEMOINE ayant donné pouvoir à Annie REHEL, Nadège DAMIDE ayant donné pouvoir à Virginie CABUY, Roselyne MORICET, Daniel JEGO.

ACHAT / TRAVAUX

5) Travaux d'accessibilité

Monsieur MIRIEL rappelle que la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, impose que tous les Etablissements Recevant du Public soient accessibles à tous les usagers avant le 1er janvier 2015. La commune avait mis en place un Agenda d'Accessibilité Programmée pour demander un délai supplémentaire. Celui-ci a été validé par la Préfecture des Côtes d'Armor.

Il a été décidé d'engager les travaux de mise en conformité des WC publics de l'église (abaissement de l'urinoir, déplacement du lave-mains, et apposition de barres

d'appui) et la signalisation des places pour les Personnes à Mobilité Réduite (PMR).

Les propositions retenues par l'assemblée sont celles remises par EPR de PLENEE-JUGON pour un montant de 610,00 euros H.T., soit 732,00 euros T.T.C. et par SIGNAUX GIROD NORD-OUEST pour un montant de 358,46 euros HT soit 430,15 euros TTC.

2) Bâtiments communaux - remplacement des BAES

Chaque année l'entreprise SICLI contrôle les extincteurs et les blocs autonomes d'éclairage de sécurité contre l'incendie. Suite à sa visite du 05 juillet dernier, le technicien a signalé que cinq blocs et une télécommande ne fonctionnaient plus au groupe scolaire, à la Maison du Temps Libre et à la mairie.

L'assemblée a décidé de retenir la proposition de la société EPR de PLENEE-JUGON pour un montant de 480,00 euros HT soit 576,00 euros TTC.

VOIRIE / URBANISME

4) Aménagement de la rue de l'Ecole - attribution du lot unique

Par délibération en date du 18 mai 2017, il a été décidé de procéder à la consultation des entreprises et d'opter pour une procédure adaptée conformément à l'article 28 du Code des Marchés Publics. Les entreprises avaient jusqu'au 30 juin pour y répondre. La Commission Communale d'Appel d'Offres qui s'est réunie le 4 juillet dernier a ouvert les plis. Cinq entreprises ont répondu à cette consultation.

Après analyse par le maître d'œuvre, il apparaît que la proposition la mieux disante, après application des critères de pondération fixés dans le règlement de consultation, est celle remise par le groupement constitué par la SRTP de LAMBALLE. Cette proposition s'élève à 91 632,00 euros H.T., soit 109 958,40 euros T.T.C.

Il a été décidé de retenir l'offre la mieux disante à savoir celle de l'entreprise SRTP de LAMBALLE pour un montant de 91 632,00 euros H.T., soit 109 958,40 euros T.T.C.

5) Aménagement de la rue de l'Ecole - mission SPS (sécurité et protection de la santé)

L'offre de Monsieur LEBEDEL pour la mission sécurité lors des travaux d'aménagement de la rue de l'Ecole a été retenue pour un montant de 850,00 euros HT soit 1 020,00 euros TTC.

6) Réfection-sécurisation des voies et redynamisation du centre-bourg - demandes de subvention

Un dossier de demande de subvention avait été déposé au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local dans le cadre des projets d'aménagement des rues de l'Ecole, de la Croix Nergan et de la Borgnette. Cette demande avait été rejetée au titre de la première enveloppe. Un nouveau dossier sera déposé au titre de la deuxième enveloppe dans le cadre d'un Contrat de Ruralité Etat-Dinan Agglomération.

Dans le cadre de ce même Contrat de Ruralité, un deuxième dossier sera déposé pour l'acquisition et les travaux sur la parcelle cadastrée B1691 qui recevra le projet de maison médicale.

DÉPENSES	
Intitulé des travaux	Montant T.T.C.
Acquisition parcelle B 1691	65 050,00 €
Travaux de viabilisation eau	5 250,00 €
Travaux de viabilisation électricité	7 650,00 €
Travaux de viabilisation assainissement	7 350,00 €
Travaux d'aménagement voirie, trottoirs, places de stationnement	35 900,00 €
Total	121 200,00 €

Les élus autorisent Monsieur le Maire à déposer ces deux dossiers à la Sous-Préfecture de DINAN, valident les plans de financement et retiennent les propositions de travaux liés aux réseaux remis par Dinan agglomération pour un montant de 5 880,53 euros HT soit 7 350,66 euros TTC, par la SAUR pour un montant de 4 199,49 euros HT soit 5 249,36 euros TTC et par le SDE 22 pour un montant de 6 096,00 euros HT soit 7 620,00 euros TTC.

Séance du 14 septembre 2017

Présents : Jean-Yves JUHEL, Marcel PIGEON, Anne-Marie FOSSARD, Monique LEMOINE, René ROBERT, Christian MORIN, Roselyne MORICET, Philippe URO, Jérôme JUVAUX, Nadège DAMIDE, Virginie CABUY, Myriam LE BAIL.

Absents : Gérard MIRIEL ayant donné pouvoir à Jean-Yves JUHEL, Annie REHEL ayant donné pouvoir à Monique LEMOINE, Daniel JEGO ayant donné pouvoir à Christian MORIN

ACHAT / TRAVAUX

1) Restaurant scolaire – achat de claustras

Les élus ont souhaité dans un premier temps poser des panneaux pour l'isolation phonique de la maison des associations pour pouvoir constater l'efficacité du produit. Après avoir demandé l'avis de plusieurs personnes fréquentant la salle, les élus ne souhaitent pas installer ce type de panneaux à la cantine.

Les membres de la commission des affaires scolaires ont proposé d'installer des claustras pour limiter le bruit et séparer visuellement les enfants du primaire de ceux de la maternelle.

L'assemblée, par quatorze voix pour et une contre, décide d'acheter sept claustras et retient la proposition remise par la société MAC de TINTENIAC pour un montant de 6 227,72 euros H.T., soit 7 473,26 euros T.T.C.

2) Projet écoles numériques innovantes et ruralité

Le projet écoles numériques et innovantes à l'initiative de l'Etat à destination des collectivités de moins de 2000 habitants vise à encourager les initiatives innovantes des équipes pédagogiques et éducatives en utilisant le numérique. Le projet doit reposer sur le volontariat des équipes pédagogiques concernées (avec le soutien de l'académie). Le budget d'investissement pour la commune est compris entre 7 000 et 14 000 euros. Si le projet est retenu par l'Etat, la commune pourrait bénéficier d'une subvention représentant 50 % de la dépense.

Les enseignantes ont souhaité déposer un projet visant à équiper l'école en tablettes numériques pour apporter un nouvel outil pédagogique innovant. Quatre projets ont été retenus par l'éducation nationale dans

la circonscription de Dinan (Sud-Nord) : TRIGAVOU, LE QUIOU, SAINT-SAMSON-SUR-RANCE et VILDE-GUINGALAN. Ce projet a été présenté et validé par le conseil d'école.

Les élus, par onze voix pour, trois absentions et une voix contre, décide de répondre à l'appel à projets écoles numériques innovantes et ruralité et valide le projet pédagogique présenté par l'équipe enseignante.

3) Ecole maternelle – travaux d'électricité

Le contrat de location et de maintenance du copieur de l'école primaire arrive à échéance en fin d'année 2017. Il a été proposé d'anticiper les travaux de mise en réseau du ou des futurs copieurs pour qu'ils soient effectués lors des prochaines vacances scolaires.

Le conseil municipal a décidé d'engager les travaux d'électricité à la maternelle pour la mise en réseau du copieur et l'installation d'un vidéoprojecteur au plafond et de retenir les offres remises par EPR pour un montant de 870,00 euros H.T., soit 1 044,00 euros T.T.C. et de MICRO CONTACT pour un montant de 46,72 euros H.T., soit 56,06 euros T.T.C.

VOIRIE / URBANISME

1) Aménagement de l'intersection Route de Dinan / rue de la Borgnette

Il a été décidé d'engager des travaux complémentaires rue de la Borgnette afin de prolonger l'allée piétonne devant le parking du restaurant routier. Cette décision a nécessité le vote d'une décision modificative sur le budget communal 2017.

Augmentation de crédits		
Opération	Compte	Montant
13	R13251	+ 20 000,00 €
307	D2135	+ 2 200,00 €
89	D2111	+ 1 000,00 €
Diminution de crédits		
Opération	Compte	Montant
16	R1641	- 16 800,00 €

L'assemblée a décidé d'effectuer ces travaux complémentaires, a retenu l'offre remise par la société COLAS pour un montant de

4 666,00 euros H.T., soit 5 599,20 euros T.T.C. et a approuvé la décision modificative présentée ci-dessus.

2) Cession d'une bande de terrain – rue des Templiers

Le conseil municipal avait validé par délibération le 17 juillet 2014 le principe de cession d'une bande de terrain d'environ 68 m² devant la maison située 7bis rue des Templiers. Cette délibération avait été prise afin d'anticiper une éventuelle demande des futurs acquéreurs du bien immobilier concerné. Depuis, la maison a été vendue et l'acquéreur a formulé une demande écrite avec un plan d'aménagement. Depuis la décision du conseil municipal des travaux ont été entrepris sur cette bande de terrain : sécurisation du puits, enrobé et aménagement d'un parterre.

Les élus, par quatorze voix pour et une abstention, décident de déclasser une partie de la voirie communale, de céder 77m² situés devant la propriété 7bis rue des Templiers et de fixer le prix de vente à 1 200,00 euros T.T.C.

3) Cession d'une bande de terrain – Résidence des Camélias

Par délibération du 28 janvier 2016 le conseil municipal avait décidé de céder un délaissé communal de 118 m² Résidence des Camélias. Depuis le plan de la nouvelle limite provisoire a été rédigé par la SCP ALLAIN et le délaissé communal ne représente pas 118 m² mais 113 m².

Les élus confirment le déclassement d'une partie de la voirie communale Résidence des Camélias, la cession de 113 m², le prix de vente à 5 euros le m² et prend note que les frais seront pris en charge par l'acquéreur.

FINANCES

Fonds National de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales 2017

Monsieur le Maire informe que le conseil communautaire a adopté le principe de réparation dérogatoire du Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales avec l'affectation de l'intégralité du FPIC à Dinan Agglomération et le reversement aux communes d'une allocation de compensation.

Le conseil municipal a décidé d'adopter

une répartition dérogatoire libre avec affectation de l'intégralité du FPIC à Dinan Agglomération et le principe du reversement aux communes par Dinan Agglomération d'une allocation de compensation égale au montant de droit commun du FPIC 2016.

Questions et informations diverses

1) Installation classée pour la protection de l'environnement – projet EARL du Vieux Clos à SAINT-MAUDEZ - avis

Monsieur le Maire annonce que dans le cadre de la consultation du public du projet d'installation classée pour la protection de l'environnement de l'EARL du Vieux Clos à SAINT-MAUDEZ, le conseil municipal est invité à émettre un avis.

Cette société est gérée par Monsieur et Madame HERNIO, associés exploitants. Le projet consiste à exploiter un élevage de 650 veaux de boucherie au lieu-dit Guyac à SAINT-MAUDEZ ; aujourd'hui l'exploitation compte 400 veaux. La création d'un nouveau bâtiment permettra d'accueillir 250 animaux supplémentaires.

Par quatorze voix pour et une abstention l'assemblée a émis un avis favorable au projet présenté par l'EARL du Vieux Clos à SAINT-MAUDEZ.

2) Modification du Plan Local d'urbanisme de TRELIVAN - avis

La commune de TRELIVAN a engagé la révision de son Plan Local d'Urbanisme visant à limiter la consommation d'espaces naturels et agricoles en priorisant les zones à urbaniser au sein de l'enveloppe urbaine et en imposant une densité moyenne de 30 logements par hectare sur les sites de projets.

La révision du PLU de TRELIVAN a été arrêtée par délibération du conseil communautaire le 26 juin dernier. En tant que personnes publiques associées, le conseil municipal de VILDE-GUINGALAN émet un avis favorable sur le dossier.

3) Modification du siège social de Dinan Agglomération - avis

Par délibération du 17 juillet dernier le conseil communautaire a modifié le siège social de Dinan Agglomération pour le

situer 8 Boulevard de l'Europe à DINAN. Il appartenait au Président de l'agglomération de le notifier au maire de chacune des communes membres qui ont trois mois pour se prononcer sur cette modification de siège. Le conseil a émis un avis favorable.

4) Vote d'une subvention pour les Antilles

Suite aux derniers événements aux ANTILLES (passage d'un ouragan) il est proposé d'allouer une subvention à une association qui aide les personnes sinistrées des îles de SAINT-MARTIN et de SAINT-BARTHÉLEMY.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu de prévoir une décision modificative sur le budget communal 2017.

Augmentation de crédits		
Chapitre	Compte	Montant
65	D6574	+ 1 300,00 €
Diminution de crédits		
Chapitre	Compte	Montant
022	D022	- 1 300,00 €

Il a été décidé de verser une subvention de 1 278,00 euros (1€ par habitant) pour aider les personnes sinistrées aux ANTILLES, de donner pouvoir à Monsieur le Maire pour choisir une association ayant fait appel aux dons et d'approuver la décision modificative présentée ci-dessus.

Cérémonie Vœux du Maire à 10h45



Je viens d'avoir seize ans, je pense au recensement

Les jeunes hommes et les jeunes filles doivent se faire recenser à la mairie au cours du mois où ils atteignent l'âge de 16 ans.

Pourquoi ? Cette démarche facilite l'inscription sur les listes électorales et déclenche la convocation à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC).

Quand ? Tous les Français ont l'obligation de se faire recenser entre la date à laquelle ils atteignent l'âge des 16 ans et la fin du troisième mois suivant.

C'est une démarche obligatoire mais surtout un acte citoyen.

Comment ? Un jeune peut se faire recenser directement à la mairie de son domicile en présentant une pièce d'identité et le livret de famille.

Une fois recensé, le jeune obtient une attestation de recensement. Il recevra plus tard la convocation à la Journée Défense et Citoyenneté.



Si l'obligation de se faire recenser à la mairie de domicile demeure pour tout Français âgés de 16 ans, l'accomplissement de cette démarche n'a plus à être justifié entre le 16^{ème} et le 25^{ème} anniversaire pour être autorisé à s'inscrire aux concours ou aux examens soumis au contrôle de l'autorité publique.

Passeports et cartes d'identité

Pour obtenir une nouvelle carte d'identité, vous devez maintenant vous rendre dans une des mairies du département équipée d'une borne biométrique.

Vous pouvez faire votre pré-demande en ligne sur le site de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés, démarche qui vous évite d'aller en mairie chercher un formulaire.

Prenez ensuite rendez-vous pour le dépôt des pièces justificatives et la prise d'empreintes digitales dans les mairies de Jugon-Lacs, Dinan, Broons, Ploubalay, Matignon, Plancoët (pour les plus proches).

Vous serez ensuite contacté-e pour aller retirer votre titre dans la mairie de dépôt du dossier.

Elections

L'inscription sur les listes électorales doit faire l'objet d'une démarche volontaire.

Vous devez fournir les documents suivants : Pièce d'identité prouvant votre nationalité française : passeport ou carte nationale d'identité

Justificatif de domicile de moins de trois mois

Formulaire cerfa n°12669*01 de demande d'inscription (disponible en mairie ou sur www.service-public.fr)

L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans, n'hésitez pas à venir le vérifier au secrétariat de mairie.

La mairie sera ouverte au public le Samedi 30 décembre 2017 de 10 h 00 à 12 h 00.



La Mission Locale

16 à 25 ans ? Sorti du système scolaire, diplômé ou pas ? En emploi ou pas ?

Besoin, envie de :

- Trouver un emploi ?
- Vous réorienter professionnellement ?
- Vous re-former ?
- Faire un stage en entreprise ?
- Être plus mobile ?
- Financer vos projets ? ...



A la Mission Locale :

- Un appui / accompagnement individuel et/ou en groupe par des conseillers
- Des coups de pouce
- Des mises en lien avec des centres de formation, entreprises, offres...
- Un 1^{er} RDV à Dinan ou dans l'un des 9 points de permanence

Comité cantonal d'entraide



4, rue des Rouairies - BP 10
22980 PLELAN-LE-PETIT
Tél : 02.96.27.67.50
Fax : 02.96.27.09.99
cce.plelanlepetit@wanadoo.fr

Le Comité est à votre service et a pour mission une aide, un soutien, un accompagnement à domicile aux personnes leur permettant de vivre selon leurs choix dans les meilleures conditions possibles.

Pour tous renseignements, contactez-nous.

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h

5 rue Gambetta - 22100 Dinan
02.96.85.32.67 / mldinan@mldinan.fr
www.missionlocale-paysdedinan.fr
Fb : Mission Locale du Pays de Dinan

La Mission Locale c'est :

- une équipe de 20 salariés et volontaires en service civique,
- 2 000 jeunes par an,
- 350 entreprises et formations par an,
- mais aussi... la GARANTIE JEUNES, une WEB RADIO, des PARRAINS chefs d'entreprise, etc.



Préparer le jardin pour l'hiver



Au jardin d'ornement...

Avec l'arrivée de l'automne, le moment est venu d'entreprendre un grand nettoyage au jardin d'agrément, avant qu'il ne s'endorme pour l'hiver. De cette manière, la reprise de la végétation au printemps se fera tout en beauté.

Pelouses...

Les derniers soins pour la pelouse avant la pause hivernale consistent à ramasser régulièrement les feuilles mortes avec un balai gazon ou le panier de ramassage lors de la dernière tonte. Le produit obtenu permettra de pailler platebandes et potager, ou d'alimenter votre compost.

Une fine couche de compost après une aération permettra de fortifier le brin.

... Et au potager

Il est important aussi, de préparer son potager à passer l'hiver, afin de le retrouver propre et fertile au printemps, prêt à accueillir de nouveaux semis et plantations.



Les cultures encore en place seront protégées par un paillage organique, par exemple composé de feuilles mortes. Sur les parties récoltées, le sol doit être débarrassé des végétaux morts et autres herbes indésirables qui viendront alimenter votre tas de compost.

C'est ensuite le moment d'aérer la terre, de préférence avec une bio-fourche.

... Et platebandes

C'est le bon moment, également, pour arracher les annuelles défleuries et rabattre, à 5 cm du sol, les vivaces qui n'ont pas d'intérêt esthétique en hiver... De quoi alimenter encore un peu plus votre compost !

De la même manière, il faut penser à tailler les arbustes à floraison estivale (hibiscus, buddleias, lavatères arbustives...) et les grimpantes (vigne vierge, lierre, jasmin, chèvrefeuille...).

Puis on profitera d'une aération du sol à l'aide d'une bio-fourche*, pour éliminer manuellement les herbes indésirables et étaler un paillage organique (5 cm pour les vivaces / 10 cm pour les arbustes).



Pour la suite, deux alternatives s'offrent à vous pour obtenir un sol propre et fertile au printemps :

Étaler en surface du compost ou du fumier, puis pailler sur 10 cm à l'aide d'un paillis organique (feuilles mortes et pelouses issues de la dernière tonte, déchets de taille broyés, paille, foin...) pour protéger le sol du vent, de la pluie.

Semer un engrais vert dès le début de l'automne (vesce d'hiver, moutarde blanche, seigle...), pour stimuler la vie microbienne du sol, améliorer sa structure, le protéger de l'érosion, des herbes indésirables et nourrir les cultures suivantes**.

*Alternative écologique au bêchage, l'aération à la bio-fourche évite de bousculer la couche supérieure de la terre, riche en micro-organismes eux-mêmes bénéfiques aux cultures.

**Les engrais verts captent des éléments nutritifs du sol (ou de l'atmosphère pour les légumineuses) qui seront restitués aux cultures suivantes..



santé
famille
retraite
services

La MSA d'Armorique

vous informe :

**appels frauduleux,
soyez vigilants**

Face à une recrudescence d'appels frauduleux, la MSA d'Armorique invite ses assurés à la plus grande vigilance.

Depuis quelques semaines, nos assurés nous signalent de plus en plus d'appels suspects émis par des personnes qui se présentent comme personnel MSA ou comme partenaire de la MSA et réclament des informations personnelles à leurs interlocuteurs.

Ne répondez en aucun cas aux questions posées, ne communiquez jamais votre numéro de sécurité sociale ou vos coordonnées bancaires.

La MSA d'Armorique ne vous réclame jamais ce type d'information par téléphone.

Le Ti'Bus

Un service de transport en commun sur réservation a été mis en place par le Département. La nouvelle ligne de car Dinan-Jugon-les-Lacs passe par notre commune. Les horaires et le plan du réseau départemental sont affichés sur la façade de la mairie.

Précision importante : ces trajets sont à réserver deux heures à l'avance minimum.



Infos Energie

Attention au démarchage !

L'espace info énergie du Pays de Dinan appelle les particuliers à la vigilance.

On constate la recrudescence de démarchage commercial téléphonique et/ou à domicile sur Dinan Agglomération pour inciter les particuliers à faire réaliser des travaux ou encore à changer de fournisseur d'énergie (Cf. Information complémentaire).

Des propositions de travaux pas toujours adaptés, bien réalisés ou encore très coûteux. Un diagnostic énergétique gratuit ou parfois annoncé comme obligatoire et recourant à des outils tels que la caméra thermique est souvent utilisé comme argument pour obtenir un rendez-vous à domicile et/ou convaincre le particulier du sérieux de l'entreprise.

Rappelons que ces diagnostics n'ont de caractère obligatoire que lors de la vente ou de la mise en location d'un bien immobilier.

En outre, ni l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la maîtrise de l'énergie) ni son réseau ne sont partenaires ou n'ont missionné d'entreprise pour quelque démarchage commercial que ce soit.

Ces entreprises ne sont pas non plus mandatées par un ministère ou une collectivité territoriale.

Comment se prémunir ?

► **Ne pas céder à la pression commerciale :** ne rien signer, ni payer le jour même.

► En cas de signature lors d'un démarchage téléphonique ou à domicile, la personne bénéficie d'un délai de rétractation de 14 jours, à condition que les travaux n'aient pas commencé.

► Exiger un devis précis. Le décompte détaillé, en quantité et en prix, de chaque prestation avec les références obligatoires et les coûts du crédit à la consommation.

► Contacter le conseiller INFO->ENERGIE, service gratuit mis en place par l'Etat, l'ADEME et la Région, qui pourra étudier le devis, vérifiera l'éligibilité des travaux aux aides financières et apportera un regard objectif et neutre sur la pertinence des travaux proposés (appréciations techniques et financières).

Plus d'infos sur le site des espaces INFO->ENERGIE :
www.bretagne-energie.fr.



Ou Espace Info Energie de Dinan Agglomération :
<http://www.dinan-agglomeration.fr/Urbanisme-habitat-mobilite/Habitat/Espace-info-energie>.
Permanence téléphonique ou sur RDV du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 au 02.96.87.42.44.

► Privilégier les entreprises locales et vérifier que l'entreprise soit « Reconnue Garant de l'Environnement » (RGE), critère indispensable pour bénéficier du crédit d'impôt depuis le 1er janvier 2015. Un annuaire en ligne des entreprises RGE est disponible sur le site :
www.renovation-info-service.gouv.fr.

Pour en savoir plus : <http://www.ademe.fr/particuliers-eco-citoyens/habitation/travaux-renovation-energetique-demarchage-abusif-telephone-a-domicile-comment-reagir>

Information complémentaire

Certains clients d'EDF sont la cible de personnes indécates qui tentent de récupérer leurs données personnelles. Ils se retrouvent parfois avec un contrat EDF clôturé et simultanément un contrat d'électricité ouvert chez un autre fournisseur sans avoir réalisé aucune démarche en ce sens.

Que faire si vous avez un doute ?

Ne fournissez aucune information. S'il s'agit d'un e-mail : faites suivre l'ensemble (message et pièces jointes) à l'adresse message-frauduleux@edf.fr

Pour en savoir plus :

<https://www.edf.gp/particulier/mon-espace-client/arnaques-et-e-mails-frauduleux/fraude-par-telephone-fax-pour-vendre-un-service-0>

Des ampoules LED gratuites !

Pourquoi des ampoules LED gratuites ou presque ?

L'État impose de fortes pénalités à tous les fournisseurs d'énergie et de carburants dits les "obligés" s'ils ne contribuent pas à la réduction des consommations d'énergie des ménages.

Les travaux d'économie d'énergie sont quantifiés par des certificats d'économie d'énergie (1kWhcumac d'énergie finale=1 CEE). Chaque "obligé" a un quota de CEE à respecter. S'il n'atteint pas ce quota, il doit acquitter une amende. Cela explique les opérations ampoules gratuites qui entre dans le cadre du dispositif des C2E.

Le prix du pack varie en fonction des ressources du ménage !

Suivant vos ressources et la quantité d'ampoules souhaitées, le prix du pack varie. Pour les ménages les plus modestes, il est possible de commander gratuitement 5 ampoules LED et 10 supplémentaires pour seulement 1 €.

Pourquoi passer à l'ampoule LED ?

L'éclairage représente environ 13% de notre facture d'électricité spécifique (c'est-à-dire l'électricité utilisée pour les services qui ne peuvent être rendus que par cette source d'énergie, par exemple des postes audiovisuels et multimédias).

Or, une ampoule LED consomme entre 8 et 10 fois moins qu'une ampoule à incandescence. La durée de vie des LED est aussi plus importante mais elles coûtent aussi plus cher...

Pour en savoir plus :

<https://www.mesampoulesgratuites.fr>



Faites votre demande de bac, badge déchèterie ou composteur en ligne !

Dinan Agglomération a ouvert son site internet officiel www.dinan-agglomeration.fr, un service en ligne pour les usagers. En quelques clics, vous pouvez accéder à :

Un formulaire de demande de bac à ordures ménagères :

pour les usagers qui n'ont pas de bac à ordures ménagères dans l'habitation ou le bac est cassé, perdu ou le volume du bac ne correspond plus au volume de déchet produit, vous pouvez remplir le formulaire et votre demande sera prise en compte automatiquement.

Un formulaire de demande de badge déchèterie (pour les particuliers) :

certaines déchèteries de l'agglomération sont équipées de borne d'accès. Pour les usagers n'ayant jamais eu de badge d'accès ou dont le badge est perdu, cassé ou volé, vous pouvez remplir le formulaire et joindre à la demande un justificatif de domicile.

Un formulaire pour réserver un composteur :

pour les usagers qui souhaitent réduire leurs déchets, des composteurs en bois et en plastique avec différents volumes sont disponibles selon le tarif en vigueur. Le paiement du composteur se fait uniquement par chèque lors de sa réception.

Pour plus d'information, vous pouvez contacter Dinan Agglomération par téléphone au 02 96 87 72 72 ou par mail à dechets@dinan-agglomeration.fr.

Que dois-je mettre dans le sac jaune ?

Attention, un mauvais tri entraîne la non collecte de votre sac jaune.

Je mets dans mon sac jaune :

Les emballages en papier, carton, acier, aluminium, briques alimentaires.

- Les emballages en acier et aluminium : canette, boîte de conserve, aérosol, ...
- Les emballages en papier et carton non souillés : boîte de céréales, de gâteaux, ...
- Les briques alimentaires : brique de lait, de soupe, ...
- Tous les journaux et les revues débarrassés de leur film plastique.

Les emballages en plastique : uniquement les bouteilles et flacons.

Je trie uniquement les bouteilles et flacons : bouteille d'eau, flacon de liquide vaisselle, gel-douche ou shampoing, bouteille d'huile...

Je peux laisser les bouchons sur les bouteilles, c'est plus pratique et plus propre dans le bac.



Dinan Agglomération, aujourd'hui compétente pour l'élaboration des documents d'urbanisme, élabore, en collaboration avec les communes, son premier PLUi à l'horizon 2020.

Qu'est-ce que le PLUi ?

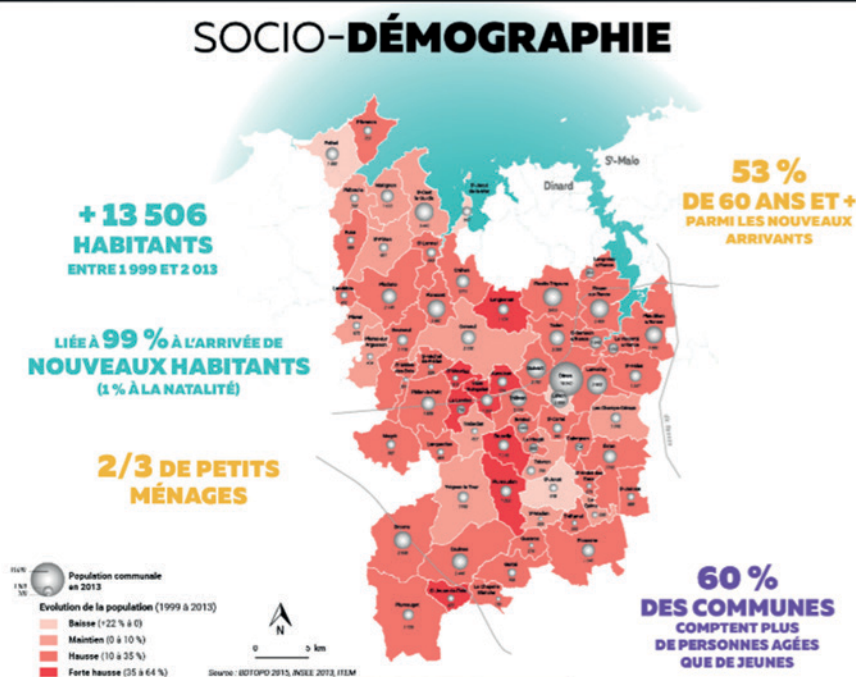
Extrait du diagnostic territorial

Un projet de territoire pour les 10 années à venir

Couvrant l'intégralité des 65 communes de Dinan Agglomération, le PLUi, à travers le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), vient traduire le Projet de territoire des 10 années à venir.

Au regard de la diversité des thématiques à traiter (déplacements, foncier, emploi, logement, prise en compte environnementale, cadre de vie, tourisme...), le PLUi est un véritable document transversal. Il est aussi un document opérationnel à l'horizon 2020.

Le zonage et le règlement écrit - éléments essentiels à sa composition - régissent les droits à construire et la programmation de logements de toutes les communes du territoire.



8 secteurs pour des échanges facilités

Au vu de la taille de l'Agglomération et de ses spécificités (littorale, urbaine, rurale), une gouvernance a été mise en place afin de permettre à chacune des communes de s'approprier le projet et de participer à son élaboration. Ainsi 8 secteurs ont été créés pour faciliter les échanges.

La fin du diagnostic territorial marque le début de la réflexion transversale à venir sur les enjeux urbains, environnementaux, économiques qui viendront alimenter les orientations inscrites au PADD.

L'élaboration du PLUi est un travail sur la durée (3-4 ans) mené par les élus du territoire, organisés en comité de pilotage, celui-ci est composé de **deux représentants par commune**.

Ainsi Monsieur le Maire et Monsieur PIGEON ont été désignés pour représenter VILDE-GUINGALAN, mais c'est l'ensemble du Conseil Municipal qui pourra donner son avis avant les délibérations du Conseil Communautaire.

Concertation avec la population

Ciné-Débat, le 6 octobre 2017, à 20h, à la salle SOLENNAL de Plancoët

Les habitants ont été invités au Ciné-Débat du PLUi. La projection de plusieurs séquences vidéo interrogeant sur les nouvelles pratiques d'aménagement de l'habitat a été suivie par un temps d'échanges entre habitants, élus et acteurs du territoire.

Registre de la concertation et Exposition itinérante

Une exposition itinérante est également présentée dans les communes.

L'objectif est de construire un document d'urbanisme cohérent et partagé par tous. Retrouvez également en mairie et au siège de Dinan Agglomération le registre de la concertation vous permettant d'y émettre vos observations sur le projet.

Etat-Civil

Naissances

- Le 11/04/2017 LUMEAU CARUHEL Raphaël
1 route de Dinan
- Le 20/06/2017 VEILLET Emma
52 bis Coavou
- Le 27/06/2017 DI COSTANZO Ambre
11 route de Dinan
- Le 18/07/2017 MIETTE MORICET Léandre
3 résidence les Lilas
- Le 23/07/2017 HERCOUET Hippolyte
23 rue de la Croix Nergan
- Le 21/08/2017 ROUXEL Enzo
Vaucouleurs
- Le 05/09/2017 ESSERTEL Thaïs
27 résidence les Hortensias
- Le 11/09/2017 BIARD Léa
l'Epinay
- Le 13/09/2017 COSQUERIC Raphaël
8A route de Guyac

Décès

- Le 13/03/2017 LEBRETON Aline
les Noël's
- Le 26/05/2017 BRIAND Joseph
39 rue des Templiers
- Le 06/08/2017 BONDOUX Louis
12 rue de l'Ecole
- Le 22/09/2017 LEVAVASSEUR Fabrice
20 rue de l'Ecole
- Le 22/09/2017 MIRIEL Raymonde née REHEL
3 rue du Pont des Vignes

Mariages

- Le 03/06/2017 Aurélie TROTIN et Romain DAULY
10 route de Dinan
- Le 24/06/2017 Corinne MALERME et David LEBRETON
3 impasse de la Croix Nergan
- Le 22/07/2017 Emmanuelle SOTCHOUA MINDO
et Vincent PETIBON
10 les Noël's

Urbanisme

Demandes de déclarations préalables

- | | | | | | |
|------------|---|------------|--|------------|---|
| 12/04/2017 | ROBERT Marina
Les Haïches
Déplacement de l'accès | 21/06/2017 | RODRIGUES Manuel
3 impasse de la Mairie
Clôture et portail | 31/07/2017 | MORIN Gérard
5 la Féralais
Claustras |
| 03/05/2017 | HELLEUX Dominique
32 rue des Templiers
Abri de jardin | 28/06/2017 | ADAM Anthony
8 Coavou
Portail | 04/08/2017 | ROGER Cédric
22 rue de la Landelle
Clôture |
| 19/05/2017 | CADOL Alain
Le Préron
Clôture | 26/06/2017 | JAMET Cédric
L'Epinay
Clôture | 11/08/2017 | LEBRETON Patrick
13 les Noël's
Abattage sapins morts
et remplacement clôture |
| | SALISBURY Raymond
54 Coavou
Division en vue de construire | 30/06/2017 | COMMUNE
28 route de Dinan
Transformation d'une porte
en fenêtre | 17/08/2017 | REHEL Alain
1 route de Dinan
Clôture |
| 09/06/2017 | PARCHET Laëtitia
Les Hauts Champs
Portillon et piliers de portail | 30/06/2017 | COMMUNE
22 rue des Templiers
Division en vue de construire | 18/08/2017 | BARON Agathe
29 Coavou
Claustras |
| 12/06/2017 | BILLOIS Aymeric
11 rue de la Landelle
Clôture, portail et portillon | 24/07/2017 | BUSNEL Marc
7 rue du Jard
Appentis | 18/08/2017 | BRIAND Jean
45 rue des Templiers
Clôture |
| 13/06/2017 | LEPAGE Rémy
12 la Ville Rault
Modification de façades | 26/07/2017 | REGEARD Michèle
7 rue du Porche
Division en vue de construire | 01/09/2017 | CRENO Pierrick
10 rés. des Camélias
Abri de jardin |

Demandes de permis de construire

- | | | | |
|------------|--|------------|--|
| 06/04/2017 | DAULY Romain
10 route de Dinan
Réaménagement et modification façades | 28/06/2017 | DINAN HABITAT
Impasse de la Mairie
Construction de 4 logements
et d'une maison paramédicale |
|------------|--|------------|--|

Travaux

Travaux de réfection du sol à la maternelle



Le revêtement de sol de la salle de motricité et des deux classes de la maternelle a été recouvert de dalles de PVC pendant les vacances scolaires.

Vidéoprojecteurs



Toutes les classes du groupe scolaire sont équipées d'un vidéoprojecteur installé au plafond.

Plan Communal de Sauvegarde

Le Plan Communal de Sauvegarde est un document qui recense les actions à mener en cas d'événements majeurs (naturels, technologiques ou sanitaires). Il décrit l'organisation et la mise en œuvre des dispositions répondant aux obligations légales pour l'information préventive et la protection des populations.

Un comité de pilotage travaille sur l'élaboration de ce document.

Si vous êtes intéressé(e) pour intégrer ce groupe de travail, merci de contacter le secrétariat de mairie.

Aménagement de la Borgnette et de la Croix-Nergan



Une voie piétonne, qui part de la RD776 et rejoint les pas japonais déjà positionnés à l'angle de la rue de la Landelle et du Pont des Vignes, a été aménagée.

Des écluses ont été installées rue de la Croix-Nergan pour faire ralentir les véhicules, principalement dans le sens de l'entrée de l'agglomération. Tous ces travaux ont été réalisés par l'entreprise Colas.

Aménagement RD 776 près de l'abribus de la Borgnette

La chaussée a été réduite avec élargissement des rives et le stop de la rue de la Borgnette a été avancé pour permettre une meilleure visibilité. L'abribus est dégagé.

Signalisation de la Ville Rault

Des panneaux de limitation de vitesse à 50 km/heure ont été installés aux deux entrées du village.

Chemin piéton reliant Coavou à la route de Trébédan

Réfection des fossés (partie est) et nivelage du chemin, lequel sera empierré dans un second temps.



Parterre au lotissement des Hortensias

Le parterre, à gauche dans le lotissement des Hortensias, envahi de ronces et de bruyères, sera défriché et planté de pelouse pour en faciliter l'entretien.

Aménagement de la rue de l'Ecole

L'effacement du réseau électrique a été réalisé en juillet. Début septembre, la SATEC est intervenue pour le renouvellement du réseau eau potable. L'aménagement définitif sera effectué par l'entreprise SRTP de Lamballe.

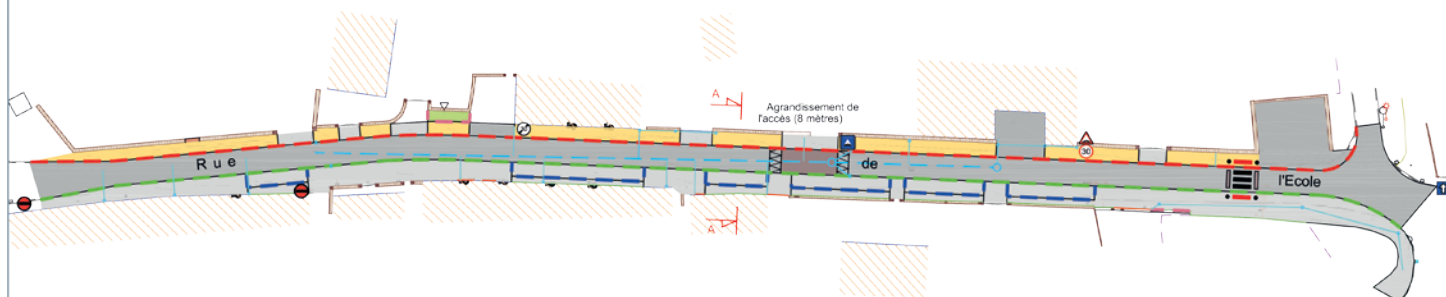
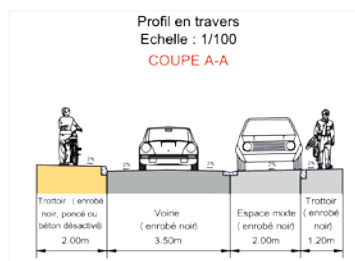
La rue sera mise en sens unique (entrée par la route de Dinan et sortie en centre-bourg) afin de rendre la circulation plus fluide. Les trottoirs permettront de sécuriser le cheminement des piétons.



COMMUNE DE VILDE GUINGALAN

Rue de l'Ecole

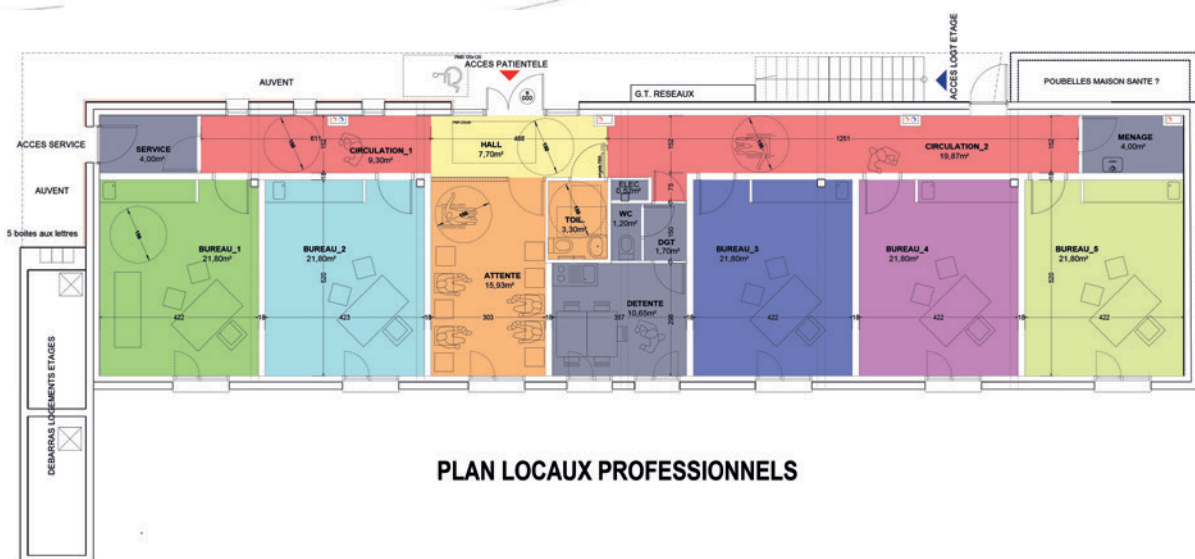
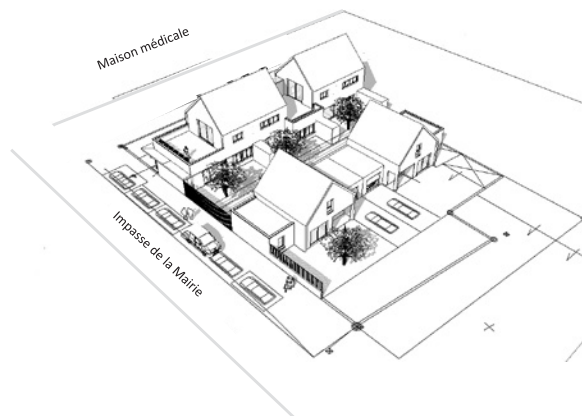
PLAN DCE



— PROJET	— CANIVEAU PAVE 3 RANGS
— MARQUAGE AU SOL	— BORDURETTES P1
■ ENTREE (enrobé noir)	— BORDURES T2 (Basse)
■ VOIRIE (enrobé noir)	— BORDURES T2 (Haute)
■ ESPACE MIXTE (Stationnement/trottoir) (enrobé noir)	— RESEAU E.P. - ACCODRAIN
■ TROTTOIR (enrobé noir, enrobé poncé ou béton désactivé)	— RESEAU E.P. Ø160
■ PLATEAU / RESINE	— RESEAU E.P. Ø200
■ TROTTOIR (enrobé noir)	— RESEAU E.P. Ø300
■ MUR	• GRILLE E.P. (40X40)
• POTELET	○ REGARD E.P.
	• PLAQUE DE RECouvreMENT

Projet de construction par Dinan Habitat en collaboration avec la commune

Le projet de la municipalité est de conforter, densifier et dynamiser le centre-bourg. La parcelle située derrière le cabinet médical appartient désormais à la commune ; le conseil municipal a décidé de confier son aménagement à Dinan Habitat. Le projet prévoit la construction d'un immeuble collectif avec au rez-de-chaussée cinq locaux professionnels qui seront mis en location et à l'étage deux appartements de type T3. Deux pavillons de type T4 sont également prévus sur cette même parcelle.



PLAN LOCAUX PROFESSIONNELS

Modification du PLU

La commune, dans le cadre de son projet de dynamisation du centre-bourg, a sollicité Dinan Agglomération pour la modification du Plan Local d'Urbanisme communal. Le projet de modification du document d'urbanisme porte sur les points suivants :

La réalisation d'une orientation d'aménagement et de programmation située au cœur de la commune en zone Ua, pour la création de logements et d'espaces partagés

Le décalage de l'emplacement réservé n°7 pour l'accès à la zone IAUa de Bouban d'Abas, afin de ne pas grever la parcelle bâtie d'un riverain.

Le conseil communautaire a approuvé la modification simplifiée du PLU lors de sa séance le 25 septembre 2017.

Actualités et Manifestations

Dispositif argent de poche

L'opération « argent de poche » a recommencé cet été pour les jeunes Vildéens, et ça continuera pour les prochaines vacances scolaires de la Toussaint. Six jeunes entre 16 et 18 ans ont pu participer à cette opération qui engage les jeunes à travailler sur la commune avec l'équipe du service technique et la municipalité, en compensation d'une rémunération.

Cette opération est mise en place sur la commune depuis 2016 par la municipalité et attire de plus en plus de jeunes.

Ainsi, cet été des travaux de désherbage et de nettoyage ont été effectués.

Pour plus de renseignements, contactez la mairie (02 96 27 61 57).

Feu d'artifice

Le feu d'artifice communal tiré après le repas organisé par la société de chasse a été un succès. Le public et le beau temps étaient présents.



Les joutes

Une équipe a représenté la commune à la première édition des joutes celtiques à PLELAN-LE-PETIT et aux joutes nautiques à DINAN. Comme à l'accoutumée, les costumes pour les joutes nautiques ont été confectionnés par les enfants de l'accueil périscolaire.

Nous remercions tous les participants pour leur implication dans ces événements.



Fête de la musique

Le 24 juin, la chanson a été mise à l'honneur à Vildé-Guingalan ; tous les styles de musique étaient représentés.

Les festivités ont débuté dans l'après-midi par un concert à l'église avec le groupe « *Swing Gospel Saint-Malo* ».

Celui-ci s'est formé en septembre 2016 et est dirigé par Joseph Laro accompagné de 25 choristes. Il nous a fait vivre un concert empreint de cette culture musicale à travers un répertoire traditionnel et moderne, pour le plaisir de nos oreilles.

« *Swing Gospel Saint-Malo* » a été ravi de l'accueil qui lui a été réservé, les membres du groupe reviendront à Vildé-Guingalan avec grand plaisir.



A la Maison du Temps Libre, « *Tango Malo* » nous apprenait, pour ceux qui le souhaitaient, à danser le tango argentin.



Pour la fin de journée, trois groupes ont fait leur show dans la cour de l'école : « *les Weary Wanker* », « *Monsieur Chat* » et « *Delahisse Rock* ».

Cette fête de la musique a remporté un franc succès, les Vildéens ont pu danser, chanter et passer un agréable moment.



Nuit des Eglises

Le vendredi 30 juin la chorale « *LA CLE DES CHANTS* » de PLELAN-LE-PETIT a participé à l'animation de la Nuit des Eglises à Vildé-Guingalan.



Inauguration de l'église Saint Jean-Baptiste

Après des travaux importants à l'intérieur de l'église, l'édifice a été inauguré le samedi 24 juin dernier en présence de Monsieur le Sous-Préfet, du conseiller départemental du canton de DINAN, de Monsieur le Maire, des élus du territoire et des habitants de la commune.

De nombreux paroissiens ont assisté à la bénédiction de l'église et des vitraux le dimanche 25 juin 2017 en présence de Monseigneur MOUTEL, évêque du diocèse de SAINT-BRIEUC.



Scolaire

Classe de voile pour les plus grands



Quatorze enfants de CM2 ont participé à une classe de voile.

Kermesse



La traditionnelle kermesse de l'école a eu lieu le dimanche 25 juin dernier. Les enfants l'ont animé une partie de l'après-midi avant de se rendre aux stands de jeux (pêche à la ligne, ...).

La kermesse est organisée par l'amicale laïque.

Inscription scolaire



Pour inscrire votre enfant à l'école de VILDE-GUINGALAN, il faut vous rendre à la mairie muni-e-s des documents suivants :

- La copie de votre livret de famille ou un extrait d'acte de naissance de l'enfant ou tout autre document prouvant son identité et la filiation,
- les copies des pièces d'identité des parents,
- un justificatif récent de domicile,
- un document attestant que l'enfant a eu les vaccinations obligatoires pour son âge ou justifie d'une contre-indication,
- un certificat de radiation pour les élèves scolarisés avant dans une autre commune,
- Le jugement de divorce/séparation/garde le cas échéant,
- Un RIB si vous désirez profiter du prélèvement automatique mensuel pour les services périscolaires (cantine et garderie)

La pré-rentree des classes



Le 1^{er} septembre, les acteurs de la vie scolaire ont fait leur rentrée et se sont retrouvés autour du verre de l'amitié en compagnie de Monsieur le Maire et des élus.

Aucun changement au sein de l'équipe : mêmes enseignantes, même personnel.

Monsieur le Maire a présenté les travaux effectués durant l'été dans les locaux : des porte-manteaux dans la cantine, des dalles de PVC au sol de la maternelle pour recouvrir un carrelage vieillissant, des vidéoprojecteurs fixes (au plafond) dans toutes les classes et un nouveau standard téléphonique. Il a aussi précisé que les TAP étaient maintenus pour cette année scolaire.



La rentrée

C'est sous un temps bien maussade que les élèves ont retrouvé les bancs de l'école ce lundi 4 septembre.

Après avoir présenté l'équipe enseignante, Madame Ménard, directrice du groupe scolaire, a annoncé les effectifs. Il y a 144 élèves, répartis en six classes, deux en maternelle, cycle 1 et quatre en élémentaire, cycle 2 et 3. Plusieurs projets et sorties scolaires sont organisés pour cette nouvelle année. Des réunions seront programmées courant septembre dans chaque classe pour transmettre davantage d'informations. L'amicale laïque recherche des bénévoles pour permettre à l'association de proposer un plus grand nombre de sorties aux enfants de l'école.

Périseolaire

Accueil périscolaire du matin et du soir



Dans le dernier bulletin municipal, nous vous faisons part de la participation des enfants de l'accueil aux joutes nautiques de Dinan. Les enfants, petits et grands, se sont beaucoup investis dans la réalisation des costumes pour l'équipe vildéenne qui a pu défendre les couleurs de sa commune habillée en "salade de fruits".

L'élégance et la créativité n'ont pas suffi pour monter sur une marche du podium mais la partie est remise à l'année prochaine.

D'autre part, notre activité jardinage a été très prospère : les plants de tomate et de cacahuète ont élu domicile dans les jardins de Vildé. Nos jardiniers en herbe ont réussi à faire pousser des arbres à cacahuète dont nous espérons récolter prochainement les fruits.



Des nouvelles de notre babyfoot qui est très sollicité par les enfants mais toujours sur ses quatre pieds.

Alfred notre mannequin mascotte a "troqué" son costume de saladier de fruits pour une tenue plus sportive.

Le bateau amarré, nous rejoignons la terre ferme et nous voilà baskets aux pieds pour les foulées d'Emeric et Anthony. Les enfants ont désiré participer à cette

manifestation en confectionnant des drapeaux à l'effigie de l'association pour encourager les coureurs. Et du courage il en fallait ce jour-là aux participants, organisateurs et spectateurs qui ont bravé la pluie ; mais tout ce petit monde a résisté, même les drapeaux.



Nous sommes heureux de nous retrouver après les vacances pour une nouvelle année qui sera, nous l'espérons, "Chatoyante".



Attention, les chats nous envahissent...

Les boules de poils seront à l'honneur dans nos activités : réalisation de montgolfières, calendrier des anniversaires, masques, aquarelles et relooking de l'accueil.

Les enfants de l'accueil vous « chalent »
et à bientôt pour d'autres aventures !



Accueil périscolaire TAP

Après avoir visité l'Australie, Christine a quitté le pays des kangourous et a embarqué à bord d'un drakkar, emmenant les enfants dans un monde de contes et légendes...

Ainsi ils pourront parler des Vikings, mais aussi des légendaires dragons, des pays nordiques, des runes (écriture viking), etc. Parler ne leur suffira pas, les enfants seront invités à peindre, créer sur ce thème : fabriquer des runes en bois, construire un drakkar...

Ce thème sera poursuivi tout au long de l'année.

Avec Antoine, les enfants développeront leur côté sportif, car pour cette rentrée badminton et zumba kids sont au programme.

Afin de diversifier les jeux, divers matériels ont été financés tels que des filets de badminton, des planches à roulettes, un ballon de kin-ball (très gros ballon léger), ainsi qu'un ballon de torball qui est un ballon sonore plus spécialement dédié aux personnes malvoyantes et aveugles.

L'hiver approchant à grands pas, Antoine proposera aux enfants de nouveaux jeux d'intérieur...

Abracadabra sera la formule magique retenue par Sandrine...

Et oui, la magie sera au cœur de cette première période et plus précisément une boîte « truquée » comme disent certains enfants. Tous n'ont pas compris que dans la magie, il y a toujours un truc, une astuce...

Non, pour beaucoup c'est magique...

Le 2 octobre fut le jour de la fête de la non-violence, ce sera le thème pour la période de novembre et décembre.

A travers des vidéos, des petits jeux, des discussions, nous parlerons de la violence, comment la repérer, la calmer, l'éviter...

Tout cela restera évidemment ludique.



Arts et Culture

Lors de l'assemblée générale du 14 septembre dernier un nouveau bureau a été créé suite au départ de Mireille LATTE, ancienne présidente.

Arts et culture poursuit ses activités : gymnastique d'entretien, danse bretonne et scrabble.

Le nouveau bureau

Co-présidentes :

Catherine DELAGREE
et Thérèse LEFORT

Trésorière :

Annick MAILLARD

Trésorière adjointe :

Marie-Louise RIOU

Secrétaire :

Monique LEMOINE

Membres : Marie-Françoise BAILLOT, Anne BLANDIN, Josette CARREY, Gisèle HERVE, Marie-Thérèse JUVAUX, Monique ROUX

Les activités

⑨ **Gymnastique d'entretien** le mardi de 20h00 à 21h00

⑨ **Danse bretonne** le jeudi tous les 15 jours de 17h00 à 18h30 depuis le 21 septembre

⑨ **Scrabble** le jeudi (sans interruption) de 14h30 à 17h

Renseignements : 06 70 42 90 08 ou 06 68 25 75 15

Nous vivons agréablement ces moments de détente dans la bonne humeur et la convivialité avec l'ensemble de nos adhérents et ceux qui viendront nous rejoindre.

Le Comité des Fêtes



Le 22 septembre avait lieu l'assemblée générale, les bénévoles ont répondu présent à la grande joie du bureau.

Autour d'un pot de l'amitié, des idées ont été développées et des manifestations sont à l'étude.

Ont été retenus :

● Le théâtre en mars

● Les courses cyclistes (date à déterminer)

Le bureau a été renouvelé dans son intégralité :

Président Alain REHEL

Vice-président Pierre DAULY

Trésorière Monique COMMEUREUC

Trésorier adjoint Patrick LEBRETON

Secrétaire Monique LEMOINE

Secrétaire adjointe Thérèse LEFORT

Club de l'Amitié



Agenda du 4^{ème} trimestre : animations à venir

11 octobre

La fête de la bière à Muzillac après une excursion dans le Morbihan.

17 octobre

Bowling de Taden.

11 décembre

Sortie pour les fêtes de fin d'année

Illuminations à Bagnoles-de-l'Orne avec diverses animations et repas.

16 décembre

Repas de Noël au restaurant Le Bistrot de Campagne. Ouvert aux non-membres dans la limite des places disponibles.

22 décembre

Anniversaires et goûter de Noël.

Pour 2018, plusieurs animations font déjà l'objet de recherches dans le but d'innover.

12 janvier

Assemblée générale avec galettes des rois.

Pour rappel, les nouveaux adhérents sont les bienvenus. Les adhésions peuvent se faire dès le 15 septembre.

Football Club Pays Plélan - Vildé



La nouvelle saison a démarré depuis la fin du mois de juillet avec un nouvel entraîneur pour les équipes seniors. En effet, Kevin CROMBEZ a repris les rênes pour un nouveau projet basé sur «la jeunesse» puisque la majorité des trentenaires a quitté le club pour diverses raisons.

Ce nouveau projet s'appuie donc sur une équipe plus jeune et principalement composée de joueurs issus de l'école de foot ; cela ne nous empêche pas d'être ambitieux dès cette saison pour l'équipe A.

Les équipes B et C évolueront en D2 et D3 avec le maintien en ligne de mire. L'équipe de foot loisirs est également toujours bien présente et active dans la vie du club. Notre école de foot se porte bien et nous sommes contents de pérenniser notre éducateur salarié pour accompagner et faire progresser nos jeunes pousses qui sillonnent le département sur les plateaux et tournois toutes les semaines.

Les entraînements ont lieu le mercredi après-midi à Plélan-le-Petit tandis que le foot à 11 (U14 à U18) se déroule le mardi et le jeudi soir à Vildé.

Notre tournoi en herbe de septembre s'est bien déroulé même si nous déplorons un manque d'investissement des parents des enfants dans le club (bénévolat, encadrement...).

A ce sujet, nous recherchons des bénévoles de tout âge pour tenir la buvette le dimanche lors des matches seniors.

A venir, le repas du club, début décembre.

> Numéros utiles :

Ecole de foot 06.98.29.32.76

Seniors 06.29.95.57.17

Les Trois Coups de Vildé

La troupe des *Trois coups de Vildé* répète tous les mardis soir à la salle des associations à partir de 20h30.

Ils répètent des sketches qui seront joués à la Maison du Temps Libre en mars.

Si vous voulez rejoindre la troupe, contactez M^{me} Cabuy Virginie au 06 61 78 18 30.

Les Randonneurs

A l'issue de l'assemblée générale du 16 septembre, un repas avec jambon à l'os au menu a été servi par les bénévoles, à une centaine de convives dans la salle de l'Embarcadère à PLELAN-LE-PETIT.

La sortie aux Sept Iles a été appréciée, 138 personnes y ont participé.

Le bureau a été renouvelé dans son intégralité :

Président Pierre MENARD
Secrétaire Michel LECUYER
Trésorière Gisèle CAMPION

La saison reprendra le 1^{er} octobre, 3 circuits sont proposés gratuitement 5, 8 et 12 kms.

Le départ est à 14h30 précises et le retour vers 17h00. Un goûter est offert par la municipalité à l'arrivée.

Calendrier des randonnées :

1^{er} octobre

à PLOREC-SUR-ARGUENON
(départ du temple)

12 novembre

à LANGUEDIAS

3 décembre

à SAINT-MICHEL-DE-PLELAN
(Téléthon)

7 janvier

à VILDE-GUINGALAN

4 février

à LA LANDEC

4 mars

à PLELAN-LE-PETIT

8 avril

à SAINT-MAUDEZ

6 mai

à SAINT-MELOIR-DES-BOIS

3 juin

à TREBEDAN

Le spectacle annuel aura lieu le 16 janvier 2018 à la salle de PLELAN-LE-PETIT avec Bruno BLONDEL, humoriste.

Amicale Laïque

Notre assemblée générale s'est tenue le 19 septembre dernier et nous étions 23 présents. De quoi nous redonner confiance pour les projets à venir. Depuis le dernier bilan, nous avons effectué différentes opérations comme la vente de mugs personnalisés avec les dessins des enfants, le vide-grenier, la vente de pizzas et la kermesse. L'association a dégagé 2 200 € de bénéfices en 2016-2017 dont notamment 300 € pour le vide-grenier et 1 200 € pour le poulet à la portugaise.

Les sorties des enfants ont été financées par l'amicale à hauteur de 7 672 €. Les autres dépenses (achats de lots, boissons ou matières premières) s'élèvent à 11 667 €.

Le bureau a été renouvelé suite au départ de certains bénévoles.

Présidente
Delphine Bedel
Vice-président
Laurent Merdrignac
Trésorière
Audrey Miriel
Vice-trésoriers
Sandrine Hernio et Samuel Le Piquet
Secrétaire
Mélina Leclerc
Vice-secrétaires
Béatrice Ledéan et Marina Robert

Le budget par enfant se maintient à 51 €. Voici les idées de projets évoquées en réunion et à développer :

- Bulbes de printemps
- Vente de saucissons
- Randonnée gourmande



- Photos avec le Père Noël
- Recyclage papier et plastique
- Vente de gâteaux «Bijoux»
- Concours de palets
- Soirée à thème
- Vente de sapins et de chocolats de Noël
- Vente de gâteaux par chaque classe les derniers vendredis de chaque mois.

Ceux qui n'ont pas pu assister à cette assemblée mais qui souhaitent se joindre à nous pour un ou plusieurs de ces projets sont les bienvenus.

Cyclo Club Vildéen

Les vacances sont terminées, sauf pour les retraités, assez nombreux au sein du club, aussi nous avons quelques absents le dimanche matin au départ de Vildé.

Le mois d'octobre est là et tous les cyclistes se remobilisent pour profiter des températures encore assez clémentes les deux mois qui viennent. Le forum des associations à Plélan-le-Petit nous a permis de recruter de nouveaux cyclos qui sont toujours les bienvenus.

Pour la première fois, le club organise le lundi 20 novembre un concours de belote. Les cyclos espèrent que tous les joueurs qui liront cet article retiendront la date et entraîneront avec eux leurs camarades de jeux. D'avance, merci de leur participation. L'assemblée générale et les demandes de licences auront lieu début novembre.

Pour plus de renseignements, si vous souhaitez nous rejoindre, vous pouvez nous téléphoner au 02 96 27 69 55 ou au 02 96 27 06 34.

Si vous désirez participer aux activités hors vélo, nous vous proposons des cartes de membre à 15 euros.



Rance Poker Club



Votre association de poker près de chez vous !

Développement du POKER moderne appelé le "No Limit Texas Hold'em", avec respect des valeurs de convivialité, tolérance, honnêteté, pédagogie, responsabilisation des personnes et prévention

contre l'addiction et l'isolement (selon la législation en vigueur et en relation avec la police judiciaire).

Notre association loi 1901 a été créée le 6 juin 2012 et le siège social est à l'adresse du président (6, rés. des Lilas 22980 Vildé-Guingalan).

Président : Xavier Cabuy et trésorier/secrétaire : François Morel.

Tous les niveaux de joueurs sont acceptés. Chaque nouveau visiteur a droit à 2 parties gratuites avant d'adhérer ou non, et celles-ci se déroulent à la Maison des Associations de la commune tous les LUNDIS à partir de 20h00.

Attention : l'accès de la salle (rue de l'Ecole) est interdit aux moins de 18 ans et aucun enjeu d'argent n'est autorisé.

Il y a beaucoup de championnats successifs en cette saison 2017/2018 sous forme de

tournois récompensés par de nombreux lots (bons d'achat de l'enseigne de votre choix, tickets d'entrée pour tournois en casino, cotisations futures gratuites). C'est l'intégralité des cotisations des adhérents qui est justement redistribuée sous forme de lots.

ÇA VOUS TENTE D'APPRENDRE le poker moderne OU DE VOUS AMELIORER ?

Alors venez jouer un LUNDI soir et rejoindre une ambiance vraiment sympa et chaleureuse, avec tout de même une probabilité de 2 chances sur 3 de gagner un lot !!!

hésitez pas à venir voir ou essayer, c'est gratuit !!! A bientôt !!!

Tout renseignement supplémentaire
06 50 58 80 60

ou par mail : xavier.cabuy@orange.fr.

• <https://www.facebook.com/RancePokerClub>

La société de chasse



La 3^{ème} édition du repas *Jambon à l'O* du samedi 15 juillet 2017, organisé par la société de chasse de Vildé-Guingalan, a réuni et ravi de très nombreux convives, à la grande satisfaction de tous les chasseurs.



Après le tirage de la tombola, un magnifique feu d'artifice, proposé par la commune de Vildé-Guingalan, a été tiré. La soirée s'est terminée par un bal très apprécié.

La société de chasse remercie tous les chasseurs, leurs épouses et toutes les personnes bénévoles qui se sont mobilisés pour le bon déroulement de cette soirée ainsi que tous les artisans, commerçants et particuliers qui ont participé en offrant de nombreux lots pour la tombola.

Lors de l'Assemblée Générale du vendredi 15 juillet 2017, le président, M. LAMÉ Thierry et les chasseurs ont été heureux d'accueillir de nouveaux sociétaires vildéens ainsi qu'un tout jeune chasseur : M. LERIBAUT Dylivan. Le bilan de la saison 2016/2017 détaillé par M^{me} DELAMOTTE Magali, trésorière, est très satisfaisant et encourageant pour la saison de chasse à venir.

La société de chasse se félicite d'avoir deux nouveaux piègeurs sur la commune de Vildé-Guingalan : M. DELAMOTTE Jacky et M^{me} DELAMOTTE Magali.

Nous vous invitons à les contacter pour tout problème rencontré avec des animaux nuisibles (ragondins, fouine, ...) au 06.41.87.04.65 ou au 06.69.78.74.69.

Les chasseurs vildéens vont organiser la vente de plats à emporter (dégustation chevreuil) le samedi 28 octobre 2017 au tarif de 13 € (tarif enfant 8 €) à retirer à partir de 19 heures à la Maison du Temps Libre.

La société de chasse tient également à remercier tous les agriculteurs qui mettent leurs terres à disposition des chasseurs.

N'hésitez pas à nous contacter pour tout renseignement, question ou problème.

Thierry LAMÉ, Président	☎ 06.83.86.54.12
Gaëtan MEUNIER, Secrétaire	☎ 06.71.94.70.85
Magali DELAMOTTE, Trésorière	☎ 06.41.87.04.65
Sandra LE MABEC, Trésorière adjointe	☎ 06.50.07.75.79

Espace Culture

Jeu. 9 novembre / 20h30

THÉÂTRE DES JACOBINS / DINAN

Musique classique

PASSIONNEMENT MOZART

G. Llewellyn / F. Dumont / O.S.B.

Figure incontournable de sa génération dans le monde du piano, F. Dumont fait le tour des œuvres piano et orchestre de Mozart. Un concert indispensable pour les amoureux du compositeur !

19€/15€

Sam. 11 novembre / 20h30

L'EMBARCADÈRE / PLÉLAN-LE-PETIT

Musique

FLAVIA COELHO "Sonho Real"

Dans son 3^{ème} album *Sonho Real*, Flavia Coelho déploie son être et délie son âme. Une impression de voyage nous saisit. Un concert qui donne le sourire et remplit les cœurs !

25€/20€

Sam. 25 novembre / 20h30

SOLENNAL / PLANCOËT

Théâtre

ENSEMBLE de Fabio Marra

Ensemble évoque un thème aussi inconnu qu'universel : la normalité. Sommes-nous prêts à accepter la différence ? Une pièce d'une grande finesse et d'une remarquable profondeur, un feu d'artifice d'émotions !

19€/15€

Jeu. 30 novembre / 20h30

THÉÂTRE DES JACOBINS / DINAN

Musique

LADY SIR

Rachida Brakni & Gaëtan Roussel

Lady Sir est la rencontre de deux artistes aux visages multiples : Rachida Brakni et Gaëtan Roussel. Un album écrit à quatre mains et chanté à deux voix, où français, anglais et arabe s'entremêlent...

25€/20€

Mer. 6 décembre / 20h30

THÉÂTRE DES JACOBINS / DINAN

Opéra-comique

LE MÉDECIN MALGRÉ LUI

Molière - Gounod

Gounod donne à l'opéra-comique une de ses partitions les plus inventives et les plus séduisantes avec *Le Médecin malgré lui*. Elle est perçue aujourd'hui comme la transposition musicale géniale de l'esprit de Molière...

25€/20€

Jeu. 14 décembre / 20h30

THÉÂTRE DES JACOBINS / DINAN

Théâtre

C'EST (UN PEU) COMPLIQUÉ D'ÊTRE L'ORIGINE DU MONDE

Les Filles de Simone

Toujours avec humour, *Les Filles de Simone* démontrent, combien le sujet de la maternité peut être politique. Une pièce touchante et nécessaire, cinglante et drôle !

19€/15€

Mar. 23 janvier / 20h30

THÉÂTRE DES JACOBINS / DINAN

Théâtre

LE RÉVIZOR de Nicolas Gogol

Sur le double mode du théâtre d'acteurs et de marionnettes, cette comédie dénonce la corruption de la hiérarchie administrative et sociale d'une petite ville. Un feu d'artifice théâtral à ne rater sous aucun prétexte !

19€/15€

Association

"Autour d'Emeric et d'Anthony"



Durant cet été 2017, l'association Autour d'Emeric et Anthony a été mise à l'honneur à l'occasion de différentes actions.

Début juin, l'oncle d'Emeric et d'Anthony, Mathieu GOURIOU, a traversé la France à vélo, entre MONTEILMAR et VILDE-GUINGALAN, soit plus de 1 000 kms ! Une performance qu'il avait organisée en ouvrant une cagnotte sur internet : ses amis ont ainsi soutenu financièrement son exploit sportif, qui a rapporté un peu plus de 1 700 euros à l'association !

Fin juin, dans le cadre de la Nuit des Eglises, la chorale de PLELAN-LE-PETIT, la Clé des Chants, avait organisé un concert à l'église de VILDE-GUINGALAN, ponctué par un exposé sur le patrimoine historique vildéen. L'église n'était pas remplie, mais le public a été généreux et a permis d'offrir plus de 200 euros à l'association.

Enfin, le 8 septembre dernier a eu lieu la 8^{ème} édition des FOULEES D'EMERIC ET ANTHONY, une course sur route de 10 kms mesurés associée à une marche populaire. Pour la première fois, la pluie s'est invitée et a gâché un peu la fête ! Les coureurs ont tout de même répondu présent (244 au départ) et une quarantaine de marcheurs est également venue braver la météo. Pour assurer l'ambiance conviviale, tous les stands ont été déplacés à l'intérieur de la salle de la Maison du Temps Libre. La bonne odeur des crêpes se mêlait ainsi à celle de la saucisse grillée pour le bonheur du public qui est resté participer à cette belle action humanitaire.

Nous ne doutons donc pas que ces Foulées pluvieuses dégageront malgré tout un bénéfice qui nous aidera dans la réalisation d'un grand projet en 2018 : financer l'achat de canapés lits pour les parents accompagnants dans les six nouvelles chambres prévues pour le service Hématologie Pédiatrique de l'Hôpital Sud à RENNES, et bien entendu, qui nous aidera dans notre soutien à l'Association Petits Princes à PARIS pour réaliser les rêves des enfants gravement malades.

MERCI à tous les Vildéens pour leur fidélité et leur générosité et rendez-vous le 7 SEPTEMBRE 2018 pour les 9^{èmes} Foulées d'Emeric et Anthony ...

Toujours dans un seul but : redonner le sourire aux enfants malades !

COURIR POUR LEUR SOURIRE !



REDONNER LE SOURIRE AUX ENFANTS HOSPITALISÉS...

Espace Culture

Mer. 7 février / 20h30

SALLE OMNISPORTS NÉMÉE / DINAN

Musique

MANU DIBANGO

Personnalité connue et reconnue du paysage culturel, Manu Dibango déborde de vitalité et bouillonne d'idées. Avec son dernier spectacle Afrikadelik, il donne naissance à un swing irrésistible !

30€/24€/6€

Dim. 18 février / 17h00

L'EMBARCADÈRE / PLÉLAN-LE-PETIT

Jazz / Conte musical

THE AMAZING KEYSTONE BIG BAND

MONSIEUR DJANGO & LADY SWING

Plongé dans le Paris des Années Folles, le spectateur (re)découvre l'œuvre de Django Reinhardt sous un angle inédit avec les 17 musiciens du Amazing Keystone Big Band. Un conte musical à découvrir en famille !

19€/15€/6€

Jeu. 22 février / 20h30

THÉÂTRE DES JACOBINS / DINAN

Théâtre

SILENCE, ON TOURNE !

de Patrick Haudecoeur et Gérald Sibleyras

Une équipe de cinéma investit un théâtre pour le tournage d'un film dans lequel le public est figurant... Du vrai théâtre burlesque où s'enchaînent sans temps mort gags, quiproquos et surprises !

25€/20€

Informations et billetterie :

sur place ou par téléphone : 02 96 87 03 11

en ligne : www.dinan-agglomeration.fr

Agenda des manifestations

☀ **Samedi 28 octobre**

REPAS À EMPORTER - SOCIÉTÉ DE CHASSE

☀ **Samedi 11 novembre**

COMMÉMORATION DE L'ARMISTICE
au monument aux morts à 11 heures

☀ **Samedi 11 novembre**

REPAS DES AÎNÉS DE LA COMMUNE
à la Maison du Temps Libre

☀ **Lundi 20 novembre**

CONCOURS DE BELOTE
(AMICALE DES CYCLOS DEVILDÉ)

☀ **Samedi 16 décembre**

REPAS DE NOËL - CLUB DE L'AMITIÉ
au Bistrot de Campagne

☀ **Dimanche 7 janvier 2018**

VŒUX DE MONSIEUR LE MAIRE

SAMEDI 11 NOVEMBRE 2017 à 11h30

Cérémonie avec la participation des enfants

Suivie du *Repas des Aînés* à la Maison du Temps Libre



Informations pratiques

Numéros utiles

► ÉCOLE

“Groupe scolaire 1, 2, 3 soleil”

Primaire : **02 21 08 00 05**

Maternelle : **02 21 08 00 06**

Cantine scolaire : **02 21 08 00 07**

Accueil périscolaire : **02 21 08 00 09**

► SANTÉ

Maison médicale : **02 96 27 01 79**

Pharmacies :

- *Blanche Hermine* (PLÉLAN-LE-PETIT)

02 96 27 62 73

- *Cobigo-Yzanig* (TRÉLIVAN)

02 96 85 05 33

Hôpital René PLÉVEN :

02 96 85 72 85

Polyclinique du Pays de Rance :

02 96 85 85 85

Centre antipoison :

01 40 05 48 48

► SOCIAL

SOS Enfance maltraitée : **119**

Maison du Département :

02 96 80 00 80

Drogue - Tabac - Alcool Infos :

113 ou **0 800 23 13 13**

Solitud'Ecoute : **0 800 47 47 88**

• Pompiers : **18**

• Gendarmerie : **17**

• Urgences SAMU : **15**

• Appel urgences : **112**

► EAU ET ENERGIE

Eau (SAUR) :

02 22 06 45 00

Dépannage électricité :

09 726 750 22

AGGLOMÉRATION

Dinan Agglomération :

02 96 87 14 14

DÉCHÈTERIES* :

Déchèterie Les Landes Fleuries
QUEVERT

Tél. **02 96 87 51 37**

Lundi : 8h45 - 12h30 / 14h - 17h45

Mardi : Fermée

Mercredi : 8h45 - 12h30 / 14h - 17h45

Jeudi : 8h45 - 12h30 / 14h - 17h45

Vendredi : 8h45 - 12h30 / 14h - 17h45

Samedi : 8h45 - 12h30 / 14h - 17h45

Fermée les dimanches et jours fériés.

Déchèterie de Conillé
SAINT-HELEN

Tél. **02 96 88 23 22**

Lundi : 8h45 - 12h30 / 14h - 17h45

Mardi : 8h45 - 12h30 / 14h - 17h45

Mercredi : Fermée

Jeudi : Fermée

Vendredi : 8h45 - 12h30 / 14h - 17h45

Samedi : 8h45 - 12h30 / 14h - 17h45

Fermée les dimanches et jours fériés.

**Un badge est nécessaire pour accéder aux déchèteries de Dinan Agglomération. Pour plus d'information, vous pouvez contacter le service au 02 96 87 72 72 ou par mail à dechets@dinan-agglomeration.fr.*